

## Calendrier des sessions d'examens et formalités d'inscription obligatoire sur MyUnil - Master PMP 2019-2020 – IDHEAP

Vous devez vous référer et vous conformer aux Règlement et Plan d'études qui vous sont applicables ainsi qu'aux procédures d'inscription aux enseignements et examens des Facultés détentrices afin d'être notamment informé des modalités d'inscriptions, de l'obligation d'inscription sur les différents sites (2<sup>ème</sup> année), des sessions et conséquences. Attention aux délais différents selon les Facultés pour les cours de 2<sup>ème</sup> année !!!

### Session hiver 2020

- Inscription aux examens: du 17 septembre au 13 octobre
- Retrait des inscriptions aux examens possibles jusqu'au 24 octobre
- Inscription(s) tardive(s) moyennant le versement d'une taxe de 200.- CHF : du 14 octobre au 24 octobre, *au secrétariat des étudiants uniquement*
- Session d'examens: du 10 janvier au 1<sup>er</sup> février
- Publication des résultats sur MyUnil: le 5 février
- Consultation des épreuves: dès le 6 février, sur rdv avec les professeurs ou assistants
- Délai de recours: 7 mars (*sceau de la poste faisant foi*)
- Commande de grade à effectuer du 1<sup>er</sup> février au 15 mars

### Session printemps 2020

- Inscription aux examens: du 17 février au 15 mars
- Retrait des inscriptions aux examens possibles jusqu'au 26 mars
- Inscription(s) tardive(s) moyennant le versement d'une taxe de 200.- CHF : du 16 mars au 26 mars, *au secrétariat des étudiants uniquement*
- Choix orientation 2<sup>ème</sup> année : du 15 juin au 31 juillet
- Session d'examens: du 8 juin au 4 juillet
- Publication des résultats sur MyUnil: le 8 juillet
- Consultation des épreuves: dès le 9 juillet, sur rdv avec les professeurs ou assistants
- Délai de recours: 8 août (*sceau de la poste faisant foi*)
- Commande de grade à effectuer du 2 juillet au 15 août

### Session d'automne 2020

- Inscription aux examens échoués en janvier et juin : du 9 au 22 juillet
- Inscription aux examens échoués en juin : du 9 au 22 juillet (*par mail uniquement*)
- Session d'examens: du 17 août au 5 septembre
- Publication des résultats sur MyUnil: le 9 septembre
- Consultation des épreuves: dès le 10 septembre, sur rdv avec les professeurs ou assistants
- Délai de recours: 10 octobre (*sceau de la poste faisant foi*)
- Commande de grade à effectuer du 5 septembre au 30 septembre

Pour rappel, comme selon l'Art. 16 al. 2 du règlement du M PMP, « Le candidat qui ne se présente pas à un examen auquel il est inscrit, obtient la note de 1 à moins qu'il ne justifie son défaut sans délai auprès du responsable du programme. Seuls les justes motifs ne pourront être acceptés. Pour les cas de maladie, un certificat médical doit être remis dans les 3 jours ».